



DEPARTEMENT DE L'HERAULT

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES  
ORDURES MENAGERES PEZENAS-AGDE

SEANCE du 06/02/2025

DLB 2025/768

L'an deux mille vingt-cinq et le jeudi 6 février à 18h00, les membres du Comité Syndical du SICTOM PEZENAS-AGDE se sont réunis en session ordinaire, à la Salle des fêtes Pierre Daurès - Place de la Mairie - 34630 SAINT-THIBERY, sous la Présidence de Monsieur Armand RIVIERE, Président.

**Date de la convocation :** 29/01/2025

**Affichage de la convocation :** 29/01/2025

**Etaient Présents :**

Gérard ABELLA, André ALBERTOS, Claude ALLINGRI, Alice ARRAEZ, Philippe AUDOUI, Jean AUGE, Marie BALLESTERO, Nathalie BASTOUL, Mathieu BENEZECH, Jean BLANQUEFORT, Jérôme BONNAFOUX, Jean-Marie BOUSQUET, Stéphan BOYER, Jacques CANTAGRILL, Francis CASTAN, Laurent COMBES, Sandrine DENIER, Philippe ENJERLIC, Michel FARENC, Julie GARCIN SAUDO, Bertrand GELLY, Francine GERARD, Rémy GLOMOT, Joséphine GROLEAU, Didier GROUSELLE, Chantal GUILHOU, Caroline LEVANNIER, Georges LOPEZ, Laurence MABELLY, Pierre-Marie MARHUENDA, Gérard MARTINEZ, Marie-Hélène MATTIA, Fabrice MAURRAS, Bernard MONTAGUD, Christiane MOTHES, Jean-René PENAS, Christian PEREZ, Lionel PUCHE, Daniel RENAUD, Véronique REY, Armand RIVIERE, Régine ROSENFELD, Pierre-Jean ROUGEOT, Jean ROUSSEL, Edgard SICARD, Sylvian VIALE, Nicole VICENTE, Claude VISTE, Jean-Claude VITAL.

Sébastien FREY représenté par Marie-Claude SEMPERE, Vincent GAUDY représenté par Francis RICARTE, Bernard SAUCEROTTE représenté par Marie-Aude SICARD, René VERDEIL représenté par Rachel SACUCCI.

**Absents Excusés :**

Jean-Louis ABADIE, Philippe BARON, Claude BASTIER, Viviane BAUDE TOUSSAINT, Jacques BOLINCHES, André BOUDET, Didier BRESSON, Christophe CASTAN, Jean-Jacques CORON, Jordan DARTIER, Jacques ELIEZ, Philippe FAURE, Francis FORTE, Pascal FICHAUX, Robert GELY, Gil GEORGERENS, Frédéric GUARNIERI, Evelyne GUY, Vincent HUGOT-CONTE, Bernard ICHE, Blandine LAIRD, Jean-Louis LAUX, Jean-Yves LE BOZEC, Sylvie LERMET, Christophe LLOP, Michel LOUP, Marion MAERTEN, Claude MARCO, Patrick MARTINEZ, Carole MAUREL, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Louis PASCAL, Christophe PASTOR, Stéphane PEPIN BONET, Gérard PERRIN, Christine PRADEL, Clémence RAPHANEL, Thierry ROQUE, Frédéric ROYE, Gaby RUIZ, Véronique SALGAS, Michel SANCHEZ, Henry SANCHEZ, Marie-Agnès SCHERRER, Alain SICILIANO, Michèle TARDY, Bernadette TAURINES FARO, Jean-Louis THERON, Christophe THOMAS, Jean-Michel ULMER.

**Secrétaire de séance :**

Pierre-Marie MARHUENDA

**Objet : Signature d'une convention avec la filière en charge des huiles minérales usagées : CYCLEVIA**

CYCLEVIA est un éco-organisme agréé par les pouvoirs publics pour organiser, superviser et financer la collecte, le transport, le traitement et la valorisation des huiles usagées (huiles minérales et alimentaires). Il s'inscrit dans une démarche d'économie circulaire visant à limiter l'impact environnemental de ces déchets spécifiques, en garantissant leur traçabilité et leur recyclage selon les normes en vigueur.

**Après signature de la convention, une collectivité adhérente peut bénéficier de différents avantages :**

- **Une prise en charge financière optimisée** : CYCLEVIA assure le financement partiel ou total de l'enlèvement et du traitement des huiles usagées, réduisant ainsi les coûts pour le SICTOM.
- **Conformité réglementaire** : CYCLEVIA garantit une gestion des huiles usagées conforme aux exigences légales et environnementales, sécurisant ainsi les activités du SICTOM.
- **Valorisation des déchets** : L'éco-organisme favorise le recyclage des huiles en nouvelles matières premières, limitant ainsi leur impact écologique et contribuant à l'économie circulaire.
- **Simplification logistique** : CYCLEVIA organise les collectes avec des prestataires agréés, optimisant les flux de transport et limitant les interventions du SICTOM.
- **Traçabilité renforcée** : Chaque étape de la collecte et du traitement est documentée, permettant un suivi précis des huiles usagées.
- **Accompagnement technique** : CYCLEVIA propose un appui et des conseils pour améliorer la gestion des flux spécifiques et sensibiliser les usagers des déchetteries.

Le SICTOM assure la collecte des huiles usagées (huiles minérales et alimentaires) sur l'ensemble de ses 18 déchetteries. Ces dispositifs permettent de répondre aux besoins des habitants tout en garantissant une gestion respectueuse de l'environnement.

Monsieur le Président propose à l'assemblée délibérante de l'autoriser à signer la convention avec CYCLEVIA telle que présentée ci-dessus, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Le Comité Syndical,  
Où l'exposé de son Président,  
Après avoir délibéré,  
A l'unanimité,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention avec CYCLEVIA telle que présentée ci-dessus, ainsi que tout document relatif à l'exécution de la présente délibération.

Ont signé au registre les membres présents.

Fait les jours mois et an susdits.

**Le secrétaire de séance**



**Le Président,**

**Armand RIVIERE**



Le Président :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,
- informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Montpellier dans un délai de 2 mois à compter de la présente notification. Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)

A Nézignan l'Évêque, le 12/02/2025